

Question concernant choix des TD en L2

Par **manuuuuue**, le **07/07/2013 à 18:46**

Bonjour,

Je poste ici un message pour vous posez une question concernant le choix des TD en L2.
Je voudrais simplement savoir si le choix des TD est déterminant pour l'année prochaine ou pas.

J'hésite à prendre administratif et civil ou pénal et civil.

J'apprécie le public tout comme le privé c'est pourquoi j'hésite avec l'administratif mais après le pénal me tente bien..

Il ne faudrait pas que le td pénal-civil me ferme des portes et vice-versa.

Merci par avance de votre aide.

Par **Booker**, le **07/07/2013 à 20:54**

Bonjour manu(uuuue) !

Concernant les TD, je te conseil quand même de prendre des matières qui pourront un minimum te servir en master.

Fais le tour du forum tu trouveras plein d'infos intéressantes sur les TD en L2.

Bonne soirée

Par **gregor2**, le **08/07/2013 à 19:31**

Bonjour, je n'ai pas non plus une réponse certaine à vous apporter mais à chaque fois que j'ai vu ce sujet passer les réponses sont "aucune importance ça ne vous fermera aucune porte, faites toutefois quelque chose qui vous plait" .

ces personnes qui savent viendront probablement confirmer ou infirmer mes dires ;)

Par **marsuup**, le **08/07/2013 à 21:02**

administratif / civil sauf si tu es absolument certain de faire un master de droit pénal.

Par **bulle**, le **09/07/2013 à 07:25**

Bonjour,

Je ne comprends pas certaines facs. En L2, j'avais civil, pénal et administratif en TD.
Je vous conseille de regarder un peu les programmes de chacune des matières pour vous faire une idée.

Par **titoom**, le **09/07/2013 à 09:57**

Bonjour,

Pour ma part, je te conseil de suivre l'avis de marsuup !
Après, je dois reconnaître que mon conseil est peut être influencé par le fait que j'ai détesté le pénal :p

Par **Muppet Show**, le **09/07/2013 à 10:35**

Bonjour,

je rejoins marsuup, le civil et l'administratif sont tout de même deux matières fondamentales.

Par **Juliab15**, le **09/07/2013 à 10:49**

Personnellement, je ne conseille pas vraiment l'administratif mais c'est purement subjectif. Si tu es aussi à l'aise en privé qu'en public à toi de décider selon tes affinités ou le master que tu aimerais choisir.

Par **bulle**, le **09/07/2013 à 12:04**

Selon moi le droit administratif fait partie également des matières importantes, tout autant que le droit pénal. Il va donc falloir faire un choix entre les 2 mais au pire vous aller quand même suivre l'autre matière en option je suppose donc votre choix ne vous handicapera pas pour l'avenir.